

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 13999

présenté par  
M. Quatennens

-----

**ARTICLE 20**

Supprimer l'alinéa 18.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

La situation est dramatique. Un agriculteur se suicide chaque jour. Près de 20 % des agriculteurs français déclarent un revenu nul, voire un déficit. Travailler est déjà pour eux un parcours semé d'embûches. Partir à la retraite ne doit pas être une nouvelle étape qui prolonge ces inégalités. En moyenne un agriculteur touche 855 euros de retraite. On promet 1000 euros de retraite aux agriculteurs alors que le seuil de pauvreté est à 1040 euros. Est-ce décent ?

De manière générale, les retraites promises aux agriculteurs resteront très en deçà des retraites moyennes. Cette réforme ne résoud pas le problème des faibles retraites de ceux qui n'ont pas cotisé une carrière complète ou qui ont le statut de ""conjoints collaborateurs"". C'est un problème majeur pour les femmes (dont beaucoup ont le statut de ""conjoints collaborateurs"" ) et les veuves et les aides familiaux. Cette réforme ne concerne pas les 1,3 millions de retraités actuels (572 000 hommes et 744 000 femmes), ni ceux qui vont prendre prochainement leur retraite (ces chiffres sont à comparer aux 450 000 actifs agricoles non salariés). Nous signalons par ailleurs qu'en mai 2018, le gouvernement avait refusé de voter l'amendement Chassaigne pour un passage de la retraite minimale agricole à 85% du SMIC, au titre que cela devait être traité dans la réforme globale des retraites. Or, on voit maintenant cette question de la revalorisation des retraites actuelles est écartée par le gouvernement."